

- ↪ **Modification statuts SIEMAB** : Le Conseil Municipal accepte la modification des statuts comme proposée dans la délibération du Syndicat Intercommunal d'Exploitation du Minicar d'Anglès-Brassac.
- ↪ **Réseau d'Ecoles Rurales « Vent d'Autan »** : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative au fonctionnement du RER « Vent d'Autan ».
- ↪ **Nouvelle tarification budget annexe eau et assainissement** : Le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs ci-après : eau le m<sup>3</sup> 0,85 euro, assainissement le m<sup>3</sup> 0,85 euro, location annuelle compteur 18,00 euros, redevance d'entretien 10,00 euros, redevance d'abonnement 15,60 euros.
- ↪ **Convention transport repas cantine scolaire** : Monsieur le Maire est autorisé à signer avec la commune de Castelnau de Brassac la convention relative au transport des repas à la cantine de l'école Louis Cavallès.
- ↪ **Indemnités de conseil et de confection des documents budgétaires au Trésorier Municipal** : Conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, décision est prise à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 d'octroyer à Monsieur Guilhem BRUYERE Trésorier Municipal, l'indemnité de conseil calculée au taux plein ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires.
- ↪ **10<sup>ème</sup> Brassac X Cross VTT** : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association « Brassac-Lacaune VTT Club ». L'association devra intégrer des représentants du Conseil Municipal dans la commission chargée de l'organisation de cette manifestation.
- ↪ **Soirée « Cabaret »** : Une participation financière de la commune de 220 euros sera mandatée à la MJC.
- ↪ **Subvention association « Saint Joseph »** : Une subvention de 240 euros est votée pour la fête de fin d'année organisée par l'adite association sur le thème de « Noël tous ensemble ». Elle sera versée sur présentation du bilan financier de la manifestation.
- ↪ **US Brassac-Sidobre XV** : Une participation financière de 790 euros sera mandatée à ladite association pour les travaux d'aménagement du local du stade sis chemin des Payssibots et de la réalisation d'un accès handicapé.
- ↪ **Adhésion CNAS** : Confirmation de la mise en place d'une action sociale en faveur du personnel communal en application de la loi 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale en adhérant au Centre National d'Action Sociale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Monsieur Pierre LANDES, Adjoint au Maire est désigné en qualité de délégué élu pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.